

# MANAGERS : ACTEUR ESSENTIEL DE LA SANTÉ SÉCURITÉ DE SON ÉQUIPE

1jour

## Objectifs

- Connaître les enjeux et obligations en santé-sécurité - Clarifier la responsabilité et le rôle du manager dans la prévention -
- Mobiliser les relais internes et externes de la prévention - Identifier et analyser les risques professionnels - Mettre en œuvre et partager des outils efficaces pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles - Convaincre son équipe et l'impliquer au quotidien dans la prévention

## Public

Élus du CSE

## Pré-requis

Aucun

## Moyens pédagogiques

QCM et mises en situation

## Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

## Durée

1 jour soit 7 heures

## Intervenant

Consultante - formatrice en prévention des risques professionnels, sécurité, ergonomie, enregistrée I.P.R.P

## Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

## Tarif

Intra : 2 490 € nets / jour / groupe  
( + frais pour la province en présentiel )  
Inter : 850 € net / jour / personne  
Inter visio : 850 € net / jour / personne

## Financement

Financement par la direction

## Modalités d'accès

30 jours avant le début de la formation

## Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams. Invitation envoyée au préalable à chaque participant. Support de formation envoyé à l'issue de la formation

## Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

## Programme :

### Pratique

- Les enjeux de la santé et sécurité
- Les enjeux humains : statistiques et indicateurs santé sécurité,
- Définitions : accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle.
- Les enjeux financiers : coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles, gestion administrative des accidents du travail
- Les enjeux réglementaires : l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur et des salariés, principes généraux de prévention, principales obligations réglementaires du code du travail
- Les responsabilités : civile, faute inexcusable, pénale
- Les acteurs internes et externes de la prévention
- Les risques professionnels et les facteurs de pénibilité
- Les outils pour prévenir les risques professionnels, les facteurs de pénibilité et les maladies professionnelles
- L'implication des équipes en matière de prévention